

Dossier de candidature

Session nationale : cycle 2014-2015 Religions et enjeux contemporains

Clôture des dépôts de dossiers de candidature : 15 septembre 2014

Processus d'admissibilité et d'inscription

Étape 1	Vous retirez auprès de l'IHEMR le programme de formation et le Dossier d'admissibilité.
Étape 2	Vous communiquez à l'IHEMR le Dossier de candidature complété, avec l'engagement de financement de la formation
Étape 3	Vous êtes invité à un entretien de candidature par le Directeur de l'IHEMR.
Étape 4	Après présentation des différentes candidatures en Comité d'admission et délibération, le Directeur de l'IHEMR arrête la liste des auditeurs définitivement admis.
Étape 5	Vous recevez une lettre et un courriel vous informant de la suite donnée à votre demande de formation.
Étape 6	Vous recevez, si vous en avez fait la demande, une convention de formation à compléter.
Étape 7	Vous communiquez à l'IHEMR le règlement de la formation par chèque bancaire ou par virement bancaire.

Le dossier de candidature comprend :

- Fiche de candidature (ci-dessous)
- Engagement d'assiduité (ci-dessous)
- Engagement de prise en charge et de règlement des frais d'inscription (ci-dessous)
- Lettre de motivation (2-3 pages)
- Curriculum vitae
- 1 photo d'identité (en format numérique ou format papier 3,5 cm x 4,5 cm)
- copie de toutes les pages utilisées de votre passeport

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante :

M. le Directeur de l'IHEMR

Secrétariat candidatures

9 avenue Bugeaud – 75 116 Paris

Contact : Tél. 01 44 34 61 21 - Fax 01 47 55 46 64

Courriel : candidature@ihemr.org

Fiche de candidature

État civil

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ Lieu de naissance (ville et pays) : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone portable : _____ Téléphone personnel : _____

Courriel : _____

Situation de famille : _____ Nombre d'enfant(s) : _____

Carte nationale d'identité n° : _____ délivrée le : _____

à : _____ par : _____

Passeport n° : _____ délivré le : _____

à : _____ par : _____ valide jusqu'au : _____

N.B. : La carte d'identité n'est pas valable pour certains déplacements à l'étranger.

L'IHEMR ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de refus du visa par un pays.

Pour les repas, régime particuliers, préciser : _____

Profession

Secteur d'activité : Entreprise Association / Fondation Fonction publique Profession libérale

Fonction actuelle précise : _____

Statut (fonctionnaire, contractuel, salarié de droit privé...) : _____

Adresse professionnelle : _____

Organisme employeur : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Diplôme(s) et formation(s)

- Intitulé : _____ Année d'obtention : _____

- Intitulé : _____ Année d'obtention : _____

- Intitulé : _____ Année d'obtention : _____

Langue(s) étrangère(s)

1^{ère} langue : _____ courant moyen faible

2^e langue : _____ courant moyen faible

Autres langues : _____ courant moyen faible

Fonction électorale et/ou associative

Nature du mandat électoral : _____

depuis : _____

Lieu d'exercice du mandat électoral : _____

Vie associative et Responsabilité(s) exercée(s) : _____

Votre candidature

Votre démarche est-elle : Professionnelle ? Personnelle ? Les deux ?

Comment avez-vous pris connaissance des formations de l'IHEMR ?

Par la presse, précisez : _____

Par Internet

Par le site IHEMR

Par la hiérarchie de l'entreprise / institution

Par un(e) autre candidat(e) à la formation de l'IHEMR ; Nom : _____

Autre ; Précisez : _____

Comment avez-vous été sensibilisé aux questions de religions et d'enjeux contemporains ? _____

Engagement d'assiduité pendant toute la durée de la session

à remplir obligatoirement

Le (la) candidat(e)

Je, soussigné(e), _____ ,
m'engage à suivre, de façon régulière et prioritaire, les activités proposées ci-dessous si je suis admis(e) comme
auditeur(trice) à la 2^{ème} session « Religions et enjeux contemporains » de l'IHEMR :

- les conférences du mardi soir,
- les travaux de comités : du vendredi soir de 17h30 à 20h30, ou du samedi matin de 9h30 à 12h30,
- les visites et déplacements en France : sur le format d'une journée, elles se dérouleront d'octobre 2014 à juillet 2015,
- les missions d'études à l'étranger : sur 3 jours pour l'une, sur 5 jours pour l'autre.

Fait à _____ le, _____

Signature du candidat :

L'employeur

Je, soussigné(e), _____
Qualité _____
sous réserve de l'admission de M. ou Mme _____
à la 2^{ème} session « Religions et enjeux contemporains » de l'IHEMR, l'autorise à suivre toutes les activités
de façon régulière et prioritaire sur toute autre activité professionnelle.

Fait à _____ le, _____

Signature de l'employeur :

Engagement de prise en charge des droits d'inscription

à remplir obligatoirement

Entité assurant le financement de la formation

Entreprise / Ministère / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS...) :

Demande de : devis de formation convention de formation professionnelle

Le candidat lui-même (autofinancement) : _____

Adresse : _____

Coordonnées (téléphone, courriel) : _____

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé : _____

Adresse : _____

Coordonnées (téléphone, courriel) : _____

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Coordonnées (téléphone, courriel) : _____

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e), _____

agissant en qualité de _____

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 2^{ème} session « Religions et enjeux contemporains »
de l'IHEMR, d'un montant de (en toutes lettres) _____

dès l'acceptation de la candidature de M. / Mme (Prénom Nom) _____

Fait à _____

le _____

Signature (et cachet de l'organisme) : _____

Droits d'inscription

Les droits d'inscription HT sont fixés comme suit, selon le statut de l'auditeur ou la qualité de son employeur :

- Structures de plus de 1.000 salariés : 12.500 €
- Entreprises et associations de 100 à 1.000 salariés, fonction publique, établissements publics, chambres consulaires : 7.500 €
- Entreprises et associations de moins de 100 salariés, professions libérales, militaires, diplomates, élus nationaux et locaux, organisations professionnelles, syndicats : 5.000 €
- Journalistes indépendants et presse locale : 3.500 €
- Représentants des cultes (non salariés) : 2.000 €

Les prix sont des prix nets (exonération de TVA, art. 262 ter-I du code général des impôts).

Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation. Toute session débutée est due dans son intégralité.

Le prix de la formation comprend les frais de stage, les documents pédagogiques et les rafraîchissements, ainsi que les déplacements, les repas et les frais d'hébergement lors des visites et missions d'études. - See more at: <http://www.ihemr.org/devenir-auditeur/droits-dinscription#sthash.mTKjFVAF.dpuf>

Nota Bene :

- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie ;
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès communication de la liste des auditeurs ;
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS...) pour le financement, le contrat de prestation de formation devra être adressé à l'IHEMR dès l'accord conclu.

Conditions générales de vente

Accès à la formation

La formation « Religion et enjeux contemporains » de l'IHEMR est ouverte exclusivement aux responsables de haut niveau, âgés entre 35 et 55 ans, tels que journalistes, bloggeurs influents, éditeurs, médecins, chercheurs, cadres du privé, responsables politiques, professeurs, cadres d'ONG et de syndicats, hauts fonctionnaires, représentants de culte, etc ...

Toutefois, pour assurer le bon équilibre des groupes de travail, des dérogations sont possibles et les candidatures de personnes avec des profils différents seront examinées avec la plus grande attention.

Quelques étudiants pourront exceptionnellement faire partie d'une session.

Toute candidature doit être portée à la connaissance du Directeur de l'IHEMR par un Dossier de candidature complet remis dans les délais.

Chaque Dossier de candidature est examiné avec soin, en vue de déterminer quels candidats seront rencontrés en entretien.

Ce n'est qu'à la suite de cet entretien que le Directeur de l'IHEMR arrête la liste des auditeurs.

Chaque candidat recevra une réponse personnelle pour l'avertir des suites données à son dossier de candidature et, le cas échéant, à son entretien d'admission.

L'IHEMR se réserve le droit de refuser l'accès à la formation en se fondant sur des critères d'appréciation qui portent sur le profil, le parcours professionnel et les motivations du candidat, ainsi que sur le bon équilibre des groupes de travail.

Tarifs

Le prix TTC de la formation comprend les frais de stage, les documents pédagogiques et les rafraîchissements, ainsi que les déplacements, les repas et les frais d'hébergement lors des visites et missions d'études.

Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation.

Toute formation débutée est due dans son intégralité.

Facture

La facture vous sera adressée à l'issue du règlement de la formation.

La qualification n'est acquise qu'après la validation des connaissances et l'acquittement de la facture.

Inscription

L'inscription est prise en compte lors de la réception du montant total de la formation.

Règlement

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de l'IHEMR par chèque bancaire ou par virement bancaire :

BESV Paris 43659 10000 00036838001 71

IBAN : FR76 4365 9100 0000 0368 3800 171

BIC : BESVFRPPXXX

Prise en charge par un organisme collecteur (OPCA)

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA, il lui appartient de faire la demande de prise en charge auprès de l'OPCA avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

L'accord de financement doit être communiqué au moment

du dépôt du dossier d'admissibilité complété.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par l'IHEMR au client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à l'IHEMR lors du dépôt du dossier d'admissibilité, l'IHEMR se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Pénalité de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande de formation sans avoir procédé au paiement de la (ou des) commande(s) précédente(s), l'IHEMR pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer la (ou les) formation(s) concernée(s), sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Documents contractuels

Une attestation de présence est remise à chaque participant après la formation. Si le client a demandé dans le dossier de candidature une convention de formation, elle lui sera adressée par courrier.

Conditions d'annulation et de report de votre fait

Toute annulation ou report doit nous parvenir par écrit. En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué plus de 45 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.

- Report ou annulation communiqué entre 45 et 30 jours ouvrés avant la session : 30% du montant TTC de la formation seront facturés au client.

- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours ouvrés avant la session : 70% du montant TTC de la formation.

- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 100% du montant TTC de la formation.

En cas de refus d'attribution de visa ou d'autorisation d'entrée sur le territoire des pays visités : aucun remboursement.

Conditions d'annulation du fait de l'IHEMR

En cas d'imprévu, l'IHEMR se réserve le droit d'ajourner la formation 30 jours minimum avant la date prévue et de proposer une autre date aux personnes concernées.

Modification du programme

L'IHEMR se réserve le droit de remplacer les intervenants en cas de nécessité impérieuse.

Convocation

La convocation et les informations pratiques vous parviendront dès réception de votre règlement, ainsi qu'une facture ou, le cas échéant, une convention de formation professionnelle continue.